

**Master 1 DROIT**

Examens du 1<sup>er</sup> semestre 2019/2020

Session 1

## **DROIT COMMERCIAL APPROFONDI**

### **Droit bancaire**

J. Lasserre Capdeville

Cas pratiques

**Durée de l'épreuve : 3h**

**Document(s) autorisé(s) : aucun**

**Matériel autorisé : aucun**

#### **Cas n° 1**

Mme A. souhaiterait savoir si le secret bancaire est opposable au juge civil.

Que pouvez-vous lui répondre ? (noté sur 2)

#### **Cas n° 2**

M. B. veut changer de banque car il n'est pas satisfait de celle qui gère ses comptes. Il vient vous trouver à ce sujet.

Que pouvez-vous lui dire à propos de son compte de dépôt ? Quelle est la procédure à suivre ?

Il s'interroge également à propos de son Livret A ouvert au sein de la même banque.

Renseignez aussi M. B. sur ce point (noté sur 3)

#### **Cas n° 3**

Mme C. a laissé son chéquier sur la plage arrière de sa voiture. Celui-ci a finalement été dérobé et des chèques ont été tirés et payés par sa banque. Mme C. souhaite que cette dernière rembourse les chèques en question en se fondant sur les articles 1342-2 et 1937 du Code civil.

La banque conteste toute responsabilité de sa part en invoquant la ressemblance de la signature sur les chèques et celle de Mme C.

Que pouvez-vous dire alors à Mme C. ?

Qu'en serait-il si, à l'inverse, les signatures étaient bien différentes ? (noté sur 3)

#### **Cas n° 4**

La banque X. vient d'être condamnée pour soutien abusif par un tribunal de commerce. Elle est surprise car elle pensait que cela ne pouvait plus arriver.

Expliquez-lui cela (noté sur 3)

#### **Cas n° 5**

La banque Y. a accordé en 2015 un crédit immobilier à M. Z.

Toutefois, ses revenus et son patrimoine, insuffisants, ne lui ont pas permis de rembourser convenablement ce crédit.

M. Z. a donc été obligé, en 2017, de vendre le bien immobilier acquis à l'aide du prêt.

Or, il a fait, grâce à cette vente, une belle plus-value qui l'a objectivement enrichi.

Peut-il encore (et sur quel fondement) exercer une action contre la banque prêteuse ? (noté sur 3)

#### **Cas n° 6**

La banque X. souhaite rompre le découvert autorisé accompagné d'une ouverture de crédit précédemment accordé à la SARL Y.

Peut-elle le faire ? Sous quelles conditions ?

Qu'en est-il si elle apprend que son client a obtenu son prêt en usant de comportements pénalement répréhensibles ?

La SARL Y. peut-elle échapper à cette rupture en démontrant de la banque a, elle-même, commis des fautes en lien avec la gestion du compte bénéficiant du découvert en question ? (noté sur 3)

#### **Cas n° 7**

M. E. est inquiet. Il vient d'apprendre que l'établissement de crédit dont il est dirigeant a été condamné à la déchéance du droit aux intérêts pour un manquement en matière de crédit à la consommation (il a oublié de vérifier le FICP).

Il vous interroge sur cette sanction : veut-elle nécessairement dire que le crédit sera gratuit pour le client ?

Que pouvez-vous lui répondre ? (noté sur 3)